

RECAPITULATIF DEFRAIEMENTS FRANCE & REGIONAUX - OCCITANIE

CHAMPIONNATS de FRANCE - ÉQUIPES SENIORS QUALIFIÉES PAR LA RÉGION

Date de validation :

Maj le14/03/2026	Véhicule	Indemnité Déplacement	Restauration réservée par le CRO	Restauration non réservée par le CRO	Hébergement	Habillement	Prise en charge
PETANQUE Equipes ou joueurs seniors <u>avec</u> <u>Délégués</u> (Favoriser le co- voiturage)	1	barème «Via Michelin» : voiture familiale à essence - trajet aller/retour le + rapide du Championnat au siège social du Club .	Réservée par le CRO pour la 1ère journée de championnat, pour les équipes qualifiées et leurs Délégués Présence obligatoire *	Tarif des repas : 24€ maximum sur justificatif Déplacement <u>< à 400 kms</u> : vendredi soir et samedi soir <u>De + 400 kms à 800 kms</u> : vendredi midi et soir, samedi soir <u>> 800 km</u> : prise en charge possible du repas du jeudi soir en plus	<u>Réservation par le CRO</u> : vendredi & samedi soir Présence obligatoire sur les 2 nuits * <u>Hors réservation du CRO</u> : 75€ maximum petit déjeuner compris Si trajet <u>> 800 kms</u> : jeudi soir possible et sur présentation de justificatifs.	C.R.O	Les demandes de remboursement doivent être adressées avec <u>la note de frais afférente + justificatifs</u> au plus tard 15 jours après le championnat par les CD concernés. Aucun remboursement ne sera effectué sur l'exercice comptable de l'année suivante. <i>* En cas d'absence des joueurs et/ou délégués aux repas ou nuitées réservés par le CRO, ce dernier facturera le montant au CD d'appartenance de l'équipe pour être remboursé</i>
JEU PROVENÇAL Equipes ou joueurs seniors <u>avec</u> <u>Délégués</u> (Favoriser le co- voiturage)	1	barème «Via Michelin» : voiture familiale à essence - trajet aller/retour le + rapide du Championnat au siège social du Club .	Réservée par le CRO pour le vendredi midi, pour les équipes qualifiées et leurs Délégués Présence obligatoire *	Tarif des repas : 24€ maximum sur justificatif déplacement <u>< à 400 kms</u> : jeudi soir et vendredi soir <u>De + 400 kms à 800 kms</u> : jeudi midi et soir, vendredi soir <u>+ 800 km</u> : prise en charge possible du repas du mercredi soir en plus	<u>Réservation par le CRO</u> : jeudi & vendredi soir Présence obligatoire sur les 2 nuits * <u>Hors réservation du CRO</u> : 75€ maximum petit déjeuner compris trajet <u>> 800 kms</u> : mercredi soir possible et sur présentation de justificatifs.	C.R.O	Les demandes de remboursement doivent être adressées avec <u>la note de frais afférente + justificatifs</u> au plus tard 15 jours après le championnat par les CD concernés. Aucun remboursement ne sera effectué sur l'exercice comptable de l'année suivante. <i>* En cas d'absence des joueurs et/ou délégués aux repas ou nuitées réservés par le CRO, ce dernier facturera le montant au CD d'appartenance de l'équipe pour être remboursé</i>
Délégués CD		Favoriser le co-voiturage avec l'équipe				CD	Conditions de remboursement d'1 seul véhicule (délégué prioritaire)

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les Comités qui ont des **équipes qualifiées sur les Championnats Régionaux** sont chargés de réserver les repas et l'hébergement de leurs équipes et de leurs Délégués.

correctif 07/04/25

Réglé
par

Spécificités

Modalités

Arbitrage CRO	CD règle et refacture au CRO	Déplacement / Hébergement	1 arbitre référent est désigné par le président de la commission d'arbitrage du CRO	0.30€ / km - 75€ maxi petit déj compris
		Indemnités arbitrage		Barème FFPJP
		Restauration	Le CD organisateur prévoit le(s) repas	24€ maxi.
Président du Jury	CD règle et refacture au CRO	Déplacement, Hébergement et Restauration	désigné en Comité Directeur du CRO	0.30€ / km - 75€ maxi petit déj compris
		Restauration	Le CD organisateur prévoit le(s) repas	24€ maxi.
Arbitrage CD	CD	Déplacement, Indemnités arbitrage, Hébergement et Resto	Les arbitres supplémentaires désignés par le CD organisateur sont à sa charge	
Délégué/Equipe	CD	Déplacement, Hébergement et Restauration	A la charge du Comité Départemental de l'équipe	

Le CD organisateur réserve les chambres du président du jury et de l'arbitre régional. Il refacture tous les frais de restauration, déplacements ainsi que les indemnités d'arbitrage de l'arbitre principal. Il facture également l'hôtel si ce dernier n'est pas réglé par le CRO directement sur place.

Aides du CRO aux CDs recevant les Championnats Régionaux	CRO	Catégories	Montant	Coût total CRO	Habillement	
		Seniors Triplettes Masculin + Féminin, Vétérans Doublette Masculin & Tête à Tête féminin Doublette mixte, Triplette mixte, Triplettes Promotion, Doublette Féminin & Tête à Tête Masculin	350€ par Championnats (10)	3 500 €	EQUIPES ET DELEGUES	A la charge du Comité Départemental suivant réglementation FFPJP
		Triplettes minimes, cadets, juniors, Tir de Précision séniors M&F + Juniors M&F (1 année sur 2 soit 2025, 2027, 2029...)	250€ pour les jeunes par catégorie soit 750€ 250€ pour le TDP H&F 250€ pour le TDP Juniors	1250 € ou 750 €		
		Doublette Jeu Provençal	500 €	500 €		
		Triplette Jeu Provençal	500 €	500 €		
		Trophée régional Doublette Jeunes	250€ par catégorie	750 €		